

voir imposer silence et exiger l'assentiment de ses co-réligionnaires, il faudrait qu'il pût dire, comme les apôtres dans le Concile de Jérusalem et comme l'Eglise catholique l'a toujours dit dans ses conciles œcuméniques : *Placuit spiritui sancto et nobis* etc. Cependant l'Eglise anglicane ne se reconnaît point ce pouvoir. Il va donc être intéressant de voir comment elle va se tirer de cet embarras et trancher la difficulté. Car enfin, les fidèles ne doivent point flouter à tout vent de doctrine. Puisque Jésus-Christ a établi sa religion, elle doit avoir une seule et unique croyance. Il n'y a qu'une seule foi à laquelle il faut nécessairement s'attacher. Il ne peut y en avoir deux. Pour s'y attacher nécessairement, il faut que l'autorité qui l'enseigne et la montre, fasse voir et montre aussi qu'elle a droit et pouvoir d'exiger cette soumission et cet assentiment. Il est évident que, pour cela, il faut que l'autorité soit elle-même infaillible. On voit donc que la nature de la chose elle-même l'exige. Aussi l'Eglise catholique fondée sur l'Ecriture Sainte et la tradition, a-t-elle toujours reconnu et reconnaitra-t-elle toujours un tribunal infaillible pour régler les matières de la foi et de la morale.

Comme la certitude de cette infaillibilité peut seule dissiper les doutes, tranquilliser les consciences et affermir les âmes dans la foi, il est donc de la dernière importance de ne point se faire illusion sur cette matière. Assez souvent aussi, nos frères séparés refusent de reconnaître cette infaillibilité parce qu'ils se sont une fausse idée de cette doctrine. Nous voyions dernièrement un journal protestant en déduire les conséquences les plus immorales et les plus funestes, parce qu'il supposait ou feignait de croire que les catholiques reconnaissent, dans le tribunal infaillible de l'Eglise, le pouvoir de changer le vice en vertu et le mensonge en vérité. Quelle épouvantable doctrine ! s'écria ce journal. Supposez, dit-il, que ce tribunal infaillible décide que le meurtre, l'adultère, le vol, le mensonge, etc., sont permis ; les catholiques seront obligés de le croire, même sous peine de damnation. Là-dessus argumentant avec une sainte indignation, il en déduisait tout naturellement que les catholiques devaient être capables de tous les vices et de tous les crimes. Nous savons bien qu'une semblable ignorance ou une semblable mauvaise foi, ne se rencontre que rarement ; cependant, nous devons dire que nous avons cru nous apercevoir que les protestants avaient généralement des notions fausses sur ce dogme catholique, et que ce pouvait être une des raisons qui les empêchaient de le reconnaître. Nous nous sommes aperçus encore que quelques catholiques n'avaient peut-être pas des idées aussi justes sur ce point qu'il serait permis de le désirer. Il ne serait donc point inutile d'exposer succinctement la doctrine de l'Eglise, relativement à son infaillibilité, et peut-être nous en occuperons-nous, si le tems peut nous le permettre.

— La prorogation du parlement est remise, dit-on, à la fin de la semaine prochaine.

Les bills d'éducation et de municipalités ont été définitivement adoptés, en chambre, après avoir subi encore quelques nouveaux amendemens. Nous ferons connaître les amendemens du premier, sitôt que ce bill sera passé au conseil.

Une dépêche, rapportée en chambre relative au transport de la malle par l'*Unicorn*, dit que des arrangements ont été pris avec le maître de poste-général des Etats-Unis, et qu'à l'avenir, la malle sera expédiée par Boston.

Les bills suivants ont été lus une 3e. fois et passés en chambre :

Le bill pour confirmer les titres de certaines personnes naturalisées passe à sa 3e. lecture, à une division de 36 contre 13.

Le bill pour la préservation du saumon dans le Haut-Canada, est lu une 3e. fois.

Un message est reçu du conseil annonçant qu'il a passé le bill pour incorporer la manufacture de coton de Chambly. Le bill pour incorporer Bytown, est rapporté avec amendemens.

Le bill pour incorporer la nouvelle école de médecine de Montréal est reçu du conseil avec amendemens.

Le bill pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Montréal, fut discuté hier soir, en comité général. L'hon. Lafontaine proposa en amendement, que les trois grands quartiers des faubourgs fussent subdivisés chacun en deux. Après une discussion longue et animée la motion fut emportée.

✶ Nous prions nos lecteurs de faire attention aux nouvelles annonces.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— Le *Globe* essaie de prouver que les feuilles libérales n'aiment point la liberté ; il y réussit assez bien.

— L'esprit de liberté que vous connaissez a bien parlé d'aller arracher M. l'abbé Cœur de sa chaire d'éloquence sacrée et de lui retirer la parole ; mais le pouvoir a été au devant des vœux de nos libéraux en faisant fermer les portes.

— Nous ne savons rien de plus arbitraire, de plus tyrannique, que ce qui se fait par les libéraux de la Suisse contre leurs adversaires. Mais nous reconnaissons là aussi l'esprit violent et anarchique des masses démocratiques. On y procède toujours par les tribunaux révolutionnaires, tribunaux qui n'ont pas besoin d'entendre, pas même voir leurs accusés, leurs suspects, pour les mettre hors la loi.

— Si on laissait faire les grands hommes de la révolution de Lausanne, les Jésuites seraient brûlés vifs, séance tenante. Nous le savons de reste, cette liberté radicale nous ramène à la barbarie.

ESPAGNE.

— L'évêque de Cordoue, patriarche élu des Indes et confesseur de la reine a conféré, il y a peu de jours, les ordres sacrés à un certain nombre de postulans, dans la chapelle du palais de Madrid. La famille royale a désiré que la chapelle du palais servît à cette cérémonie, afin d'être témoin des rites majestueux que l'Eglise déploie dans cette occasion.

Il y a longtemps que l'épiscopat espagnol, décimé d'ailleurs par la persécution et par la vieillesse, était privé d'exercer cette fonction de son ministère.

SUISSE.

— Voici, comme complément des nouvelles que nous avons publiées sur la Suisse, une lettre que nous trouvons dans le *Journal des Débats* :

— On écrit de Lausanne, le 2 janvier :

— Les évènements se compliquent : la lutte s'engage de tous les côtés. Le grand-conseil du canton de Soleure, croyant avoir à se plaindre de l'esprit de résistance du chapitre de la cathédrale, vient de décréter la séquestration de ses revenus. Le chapitre a protesté contre cet acte de violence, contraire aux stipulations du Concordat, et a adressé ses réclamations à l'autorité fédérale.

— Le gouvernement argovien, loin de désavouer l'invasion de ses corps-francs sur le territoire de Lucerne, a menacé le gouvernement lucernois de mesures sévères si celui-ci refuse les propositions d'armistice mutuelle que l'Argovie s'engage à accepter.

— On arme et on désarme tour à tour dans les cantons du centre, alliés de Lucerne, selon les différentes nouvelles qui arrivent de l'extérieur. Tout néanmoins demeure sur le pied de guerre à Lucerne, dans la crainte plus ou moins probable d'une nouvelle invasion, qui serait plus redoutable que la précédente, parce que les gouvernemens des cantons radicaux se montrent disposés à l'approuver et à la seconder. Les orateurs et les journalistes de ce parti ne craignent plus de déclarer que le pacte fédéral n'est plus qu'une lettre morte ; que la nation est lasse de le subir, et ils en concluent que l'offensive est de droit contre les Etats qui prétendent demeurer fidèles au pacte. Jamais encore jusqu'à ce moment les maximes du droit du plus fort n'avaient été plus audacieusement formulées. La Jeune-Suisse a fait un appel aux armes ; que sa destinée s'accomplisse !

— Il y a eu ces derniers jours quelques mouvemens dans le Bas-Valais. Des arrestations en ont été la suite.

— Les comités radicaux nommés dans les assemblées populaires de Fraubrennen, de Zofingue, du Séelend et de Genève doivent incessamment convoquer un meeting-monstre, où l'on décrètera quelque grande mesure de salut public.

— La *Jeune Suisse* travaille activement le canton de Fribourg, que l'enclavement complet de son territoire dans celui des deux Etats radicaux rend peu propre à la défense contre une invasion de corps-francs, mode d'attaque adopté maintenant par les patriotes.

— Le nouveau Vorort (Zurich), où les élections ont replacé le parti radical au pouvoir, paraît vouloir attendre que les positions se soient encore plus fortement dessinées pour annoncer la ligne de conduite qu'il se propose de suivre. Tout dépendra de l'attitude que sauront garder les cantons conservateurs dont l'indépendance est menacée. Si Lucerne et ses alliés succombent, Zurich acquiescera très probablement à la demande formée par les radicaux d'une Diète extraordinaire pour déclarer le pacte fédéral dissous, et proclamer une constitution helvétique. Dans le cas contraire, le Vorort publiera une circulaire pour inviter les deux partis à la paix, sans se prononcer trop ouvertement en faveur de l'un ou de l'autre. Il recevra vraisemblablement, au moins jusqu'aux prochaines élections, les inspirations du canton de Berne, dont il s'était tenu politiquement séparé depuis cinq ans. Les manufacturiers zuricois, qui ont toujours en tête leur projet de Zollverein suisse, font ouvertement des vœux pour une révolution fédérale qui ferait de la Suisse une république unitaire au lieu d'une simple association d'Etats souverains.

DANEMARCK.

— On écrit à l'*Univers* de Copenhague, en date du 30 novembre :

Le cœur se serre douloureusement à l'aspect de tant de monumens du catholicisme qui aujourd'hui se trouvent entre les mains des protestans. C'est en vain que je cherche des paroles propres à peindre la cruelle déception qui